

FORUM CeSPI:

Promouvoir l'Agenda «Femmes, Paix et Sécurité» pour une société plus équitable et inclusive

Par Aurora Ianni et Mattia Giampaolo

Vingt-cinq ans après l'adoption de la Résolution 1325/2000 et à l'occasion du cinquième Plan d'action national italien, le CeSPI lance un Forum de dialogue, d'échange et d'analyse sur le présent et l'avenir de l'agenda «Femmes, Paix et Sécurité» (FPS). L'initiative vise à promouvoir un dialogue approfondi sur les stratégies destinées à renforcer la diffusion et la mise en œuvre de l'Agenda FPS, tant au niveau international que dans les différents contextes nationaux, à travers l'analyse des principales difficultés en matière d'application et le partage de bonnes pratiques reproductibles. Le Forum s'adresse aux représentant·e·s de la société civile, des think tanks, aux décideurs politiques, aux média·trices et médiateurs, aux universitaires, aux militantes et militants des droits des femmes, ainsi qu'aux actrices et acteurs humanitaires au niveau international. Les contributions peuvent être soumises en italien, anglais, français et espagnol.

Quelques éléments de contexte

Le 31 octobre 2000, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la Résolution 1325, plaçant les femmes au centre des questions de paix et de sécurité internationales. Il s'agit de la première Résolution qui considère explicitement l'impact des guerres sur les femmes et leur contribution à la résolution des conflits et à la construction d'une paix durable. L'Agenda FPS repose sur les piliers de la prévention, de la participation, de la protection, ainsi que du *relief and recovery*, et entend rappeler à la communauté internationale la nécessité de : prévenir toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles dans les situations de conflit et de post-conflit ; promouvoir la participation paritaire des femmes et l'égalité de genre dans les processus décisionnels relatifs à la paix et à la sécurité, à tous les niveaux ; protéger les femmes contre toutes les formes de violence sexuelle et sexiste et promouvoir leurs droits, y compris dans les situations de conflit et d'urgence ; mettre en place des mesures de secours et de relèvement afin de répondre aux crises internationales dans une perspective de genre, entre autres.

Malgré l'adoption, depuis 2000, de neuf autres résolutions¹ qui précisent davantage les champs d'action et d'application de l'Agenda FPS, les femmes demeurent marginalisées dans les processus décisionnels et de reconstruction, et restent dans une large mesure victimes de violences dans les contextes de conflit. Selon le dernier rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la protection des civils dans les conflits armés, les populations civiles – en particulier les femmes et les enfants – continuent de subir les conséquences les plus graves des guerres, notamment les morts, les actes de torture et les déplacements forcés. En 2023, plus de 600 millions de femmes et de filles vivaient dans des zones touchées par des conflits, avec des répercussions dramatiques en matière d'accès aux services de santé, y compris à la santé reproductive et mentale. Le pourcentage de femmes tuées a doublé par rapport à l'année précédente. En 2024, l'ONU a recensé environ 4 500 cas de violences

¹ 1820, 1888, 1889, 1960, 2106, 2122, 2242, 2467 e 2493

sexuelles liées aux conflits – même si le chiffre réel est probablement beaucoup plus élevé – dont 93 % des victimes étaient des femmes et des filles. En outre, les filles vivant dans des zones de conflit avaient 2,5 fois plus de risques de ne pas fréquenter l'école que celles vivant dans des contextes pacifiques.

Bien qu'elles subissent de manière disproportionnée les conséquences des guerres, les femmes restent quasi totalement exclues des négociations de paix et de la médiation des conflits. En 2023, elles ne représentaient que 9,6 % des négociateurs, 13,7 % des médiateurs et 26,6 % des signataires d'accords de paix et de cessez-le-feu. Pour ne citer que quelques exemples : dans certains processus de négociation, comme en Libye ou au Yémen, les délégations des parties ne comprenaient aucune femme. De même, avant la guerre à Gaza et lors des discussions sur le cessez-le-feu postérieures au 7 octobre 2023, les femmes ont été systématiquement exclues des négociations politiques entre Israéliens et Palestiniens.

Cette marginalisation dans les processus décisionnels et dans la vie politico-institutionnelle va de pair avec les discriminations sociales et économiques, qui compromettent la sécurité des femmes et limitent leurs perspectives de leadership. Le **Global Gender Gap 2025** souligne qu'aucune des 148 économies analysées n'a encore atteint la pleine parité de genre. Bien que la participation des femmes à la force de travail ait atteint 41,2% au niveau mondial en 2024, ce chiffre demeure largement insuffisant. En outre, l'emploi des femmes reste majoritairement concentré dans des secteurs faiblement rémunérés.

L'accès équitable aux opportunités professionnelles et aux services, de même que la participation aux processus décisionnels, constitue une question transversale qui revêt une importance particulière également en termes générationnels. Dans ce cadre, les jeunes générations figurent parmi les plus affectées par les répercussions des crises économiques, sociales et politiques, en particulier dans les contextes déjà marqués par des fragilités structurelles. Les conséquences se manifestent sous diverses formes: interruption des parcours éducatifs, insertion sur le marché du travail dans des conditions précaires et dépourvues de protections, marginalisation persistante dans les processus de développement socio-économique. Leur rôle est souvent réduit à celui de bénéficiaires passifs, plutôt que reconnu comme acteur·rice·s du changement. Cette exclusion compromet non seulement la capacité de réponse aux crises en cours, mais également la possibilité de construire des trajectoires de développement durable et inclusif à long terme. Dans ces dynamiques, les jeunes femmes apparaissent particulièrement vulnérables. Cela vaut aussi dans des contextes marqués par de nouveaux défis, tels que les changements climatiques, qui menacent la sécurité humaine et l'accès aux ressources primaires comme l'eau, l'alimentation et l'énergie.

Vingt-cinq ans après l'adoption de la Résolution 1325, “malgré des progrès normatifs significatifs, la mise en œuvre de l'Agenda FPS demeure hétérogène, gravement sous-financée et exclut trop souvent les voix et le leadership de celles et ceux qui sont le plus touché·e·s par les conflits et les crises.”² Si les avancées dans la mise en œuvre de l'Agenda FPS restent lentes et fragmentées, il est nécessaire d'en analyser les causes et d'identifier des solutions possibles afin d'en favoriser l'application pleine et entière, en particulier dans un contexte mondial exacerbé par les conflits, qui risque de compromettre davantage les possibilités de renforcer le rôle des femmes dans la paix et la sécurité.

² Déclaration conjointe à l'issue de la Conférence internationale sur les Femmes, la Paix et la Sécurité (FPS), tenue à Sarajevo en juin 2025: <https://bosniasherzegovina.un.org/sites/default/files/2025-06/WPS%20International%20Conference%20Sarajevo%20Pledge%20DRAFT.pdf>

À la lumière de l'expérience accumulée ces [dernières années par le CeSPI sur ce thème](#), certains aspects critiques en matière d'implémentation ont été isolés, dans l'optique de stimuler le débat, de partager des expériences et de proposer de nouvelles pistes pour la promotion de l'Agenda FPS³.

Adopter l'Agenda, mais comment le mettre en œuvre ?

Pour la réalisation de l'Agenda, les Résolutions du Conseil de sécurité assignent un large éventail de tâches aux États membres des Nations Unies, parmi lesquelles l'élaboration de Plans d'action (PAN) nationaux visant à traduire concrètement le contenu des Résolutions tant sur le plan interne⁴ que dans les relations internationales avec d'autres États. Bien qu'un [nombre croissant d'États](#) (110 en septembre 2024) ait adopté des Plans d'action nationaux, le développement de ces instruments ne garantit pas nécessairement une mise en œuvre effective ni une amélioration concrète des indicateurs [relatifs à l'égalité de genre](#). En effet, "l'adoption de normes juridiques ambitieuses ne suffit pas, à elle seule, à combler les écarts de genre". Dans plusieurs cas, la transposition de l'Agenda au niveau national semble répondre à une logique d'accréditation vis-à-vis de la communauté internationale, plutôt qu'à un véritable projet politique et social visant à faire progresser ses principes. Un indicateur significatif à cet égard est que l'Agenda demeure souvent sous-financé et/ou dépourvu de budgets dédiés, ce qui pose de sérieuses difficultés en matière d'implémentation. Comme l'a souligné le Secrétaire général des Nations Unies, il est nécessaire de "combler l'écart entre les priorités et les engagements politiques exprimés en matière de femmes, paix et sécurité et les financements nécessaires à leur réalisation, notamment dans les [budgets nationaux](#)".

Dans plusieurs contextes nationaux, des difficultés persistent en ce qui concerne l'allocation de ressources spécifiques pour la mise en œuvre des Plans d'action, ainsi que pour le suivi des objectifs poursuivis et des résultats attendus. Le risque, dans ces cas, est de réduire le PAN à un simple cadre théorique de référence.

Dans cette perspective, la question de la diffusion de l'Agenda s'avère particulièrement pertinente. Au niveau international, de nombreux réseaux, parmi lesquels les réseaux de femmes médiatrices, sont activement engagés dans le plaidoyer et la sensibilisation sur le rôle des femmes dans la paix et la sécurité. Toutefois, dans de nombreux contextes nationaux, la connaissance des PAN, de leur fonctionnement et de leurs objectifs demeure limitée et circonscrite principalement aux acteurs du secteur, tant dans les institutions que dans la société civile. Une diffusion plus capillaire, à travers des campagnes de plaidoyer menées du niveau national au niveau local – régions, provinces et communes – ainsi que le développement d'échanges et de réseaux entre différentes organisations de la société civile actives sur le terrain, pourrait contribuer à sensibiliser un public plus large aux principes fondamentaux de l'Agenda, en atteignant une couverture plus étendue de bénéficiaires. Dans cette optique, les nouvelles technologies pourraient jouer un rôle crucial. Tant en termes de sensibilisation que de mobilisation, les réseaux sociaux ainsi que les canaux audiovisuels des principales plateformes numériques ont acquis, au cours des dernières décennies, une importance particulière. L'analyse des modalités à travers lesquelles promouvoir une diffusion participative et inclusive dans les différents contextes territoriaux pourrait constituer un point de départ significatif pour l'émergence de thèmes de discussion et d'approfondissement.

Du global au local : traduire l'Agenda dans les différents contextes

³ Bien que résultant de l'analyse d'études de cas spécifiques à certains pays, ces questions semblent en réalité trouver une réplicabilité dans différents contextes géographiques, tout en ayant déjà fait l'objet de l'attention de la littérature spécialisée sur le sujet.

⁴ (Résolution 1889/2009)

Au cours des dix dernières années, on a assisté à une intense vague de mobilisations populaires, souvent marquées par une participation significative des femmes et des jeunes générations. En particulier, les mouvements qui se sont développés dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord - caractérisée par une proportion de jeunes supérieure à la moyenne - ont poussé aussi bien des régimes consolidés que de nouveaux gouvernements à initier des processus de réforme inclusifs, au moins sur le plan formel, incluant également des aspects liés aux droits de genre. Bien qu'il se soit souvent agi de réformes essentiellement symboliques ou de façade, elles ont néanmoins représenté des signaux de transformation, ouvrant des espaces de réflexion et de débat sur des thèmes auparavant marginalisés ou inédits. Parmi ceux-ci, l'adoption des PAN relatifs à l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité, qui a toutefois soulevé certaines problématiques, notamment la difficulté de traduire et d'adapter efficacement ses principes généraux aux différents contextes locaux.

Compte tenu des différences culturelles, religieuses, politiques et sociales existant au sein d'un même contexte national, il est nécessaire de comprendre à quelles femmes l'on s'adresse, dans quels territoires, auprès de quelles autorités et de quelle société civile. En effet, bien que certains principes soient universels, il n'est pas rare qu'ils soient interprétés de manière différente selon les particularités locales, en particulier dans les contextes où le fossé entre zones urbaines et rurales est particulièrement marqué.

Dans ce sens, une perspective s'est imposée à plusieurs reprises : les pays du dit *Global South* ne devraient pas être de simples destinataires passifs d'agendas formulés dans le *Global North*, mais des acteurs centraux dans leur définition et leur mise en œuvre. Le risque, fréquemment dénoncé, est que ces agendas soient imposés de manière descendante dans des contextes profondément différents de ceux dans lesquels ils ont été conçus, reproduisant des logiques et approches que certain·e·s auteur·e·s qualifient de nature coloniale.

Dans de nombreuses réalités, la mise en œuvre s'avère problématique précisément parce que les valeurs et les droits sur lesquels l'Agenda repose sont interprétés et déclinés selon des modalités culturelles et politiques différentes. En Tunisie, par exemple, plusieurs organisations de la société civile ont souligné que le premier PAN de 2018, bien qu'élaboré sur la base de larges consultations institutionnelles et avec la société civile, n'a pas intégré la perspective des femmes vivant dans les zones rurales, frontalières ou défavorisées, qui sont pourtant [les plus exposées à la discrimination](#), à la violence, au terrorisme et à la radicalisation. De plus, malgré un arsenal juridique avant-gardiste, du moins au regard des évolutions intervenues entre 2011 et 2021, les normes sociales n'ont pas suivi la même évolution dans l'ensemble du pays: les femmes des régions côtières ont intégré les innovations légales, mais il n'en va pas de même pour celles des zones rurales ou des régions de l'intérieur.

La traduction des principes universels au niveau national requiert donc un processus d'échange, de confrontation et de débat entre les différentes réalités institutionnelles, tant nationales que locales, ainsi qu'avec la société civile active à tous les niveaux, y compris au niveau *grassroots*. Comprendre comment une telle approche peut garantir la prise en compte de toutes les femmes – y compris celles vivant dans des contextes marginalisés, pauvres, ruraux ou périphériques – pourrait faciliter une localisation adéquate des principes généraux de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité, en en promouvant une mise en œuvre efficace.

Repenser et élargir le concept de sécurité

Bien que le concept de sécurité soit fréquemment associé à l'absence de conflit armé, une telle définition apparaît aujourd'hui largement insuffisante pour en saisir la complexité. Les défis

contemporains qui menacent la vie et le bien-être de millions d'individus vont bien au-delà du champ de la guerre conventionnelle. Les Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 le démontrent, même indirectement, en soulignant combien l'accès aux services essentiels, la disponibilité des ressources primaires et l'attention portée aux dynamiques liées aux changements climatiques constituent des éléments centraux pour la construction de sociétés inclusives, résilientes, durables et pacifiques.

Bien que la notion de sécurité des femmes ait été progressivement élargie au-delà de la seule dimension du conflit armé, de nombreux Plans d'action nationaux ont conservé une conception « militarisée » de l'Agenda. Certains pays, en particulier ceux ayant adopté un PAN sans avoir traversé de phase de conflit actif, ont envisagé la « participation » des femmes à la paix ou à la prévention des conflits principalement comme des instruments d'amélioration des opérations de sécurité traditionnelles, mettant l'accent sur le renforcement du personnel féminin au sein des forces armées nationales ou dans les missions de maintien de la paix. Certes, le nombre de conflits armés est à nouveau en augmentation, replaçant avec force le recours à la violence au centre de la « solution » des controverses internationales. Toutefois, les facteurs qui menacent la « sécurité » sont de plus en plus diversifiés et incluent, entre autres, les pandémies et le changement climatique, dont l'impact disproportionné sur les femmes demeure encore insuffisamment pris en compte dans les Plans d'action nationaux. En outre, cet angle d'approche ne s'attaque pas aux causes profondes des « conflits », telles que les inégalités socio-économiques et la pauvreté.

L'intersection de ces facteurs impose une redéfinition du concept même de sécurité, qui ne saurait se focaliser principalement sur la dimension militaire ou sur l'absence de conflit. Il est nécessaire d'investir davantage dans une perspective holistique, qui confère au sein de la catégorie conceptuelle de sécurité une place prépondérante à l'accès équitable et garanti aux ressources vitales, à des services publics de qualité, ainsi qu'aux opportunités économiques et sociales. Cet ancrage revêt une pertinence particulière dans les pays du dit *Global South*, où, au-delà des situations de conflits armés, les crises socio-économiques érodent les services de base, limitent l'accès aux ressources primaires et la participation au marché du travail, en particulier pour les femmes.

La mise en œuvre de l'Agenda *FPS* doit donc donner la [priorité au concept de sécurité humaine](#), en plaçant les femmes au cœur de la diplomatie, des politiques de consolidation de la paix, de reconstruction communautaire, de relance économique, d'assistance et d'intégration sociale, tout en veillant à ce que ces politiques intègrent une perspective de genre dès leur conception.

Nous invitons les participant·e·s à réfléchir aux pistes mises en évidence et à formuler des propositions concrètes pour une action plus incisive des acteurs institutionnels et de la société civile, à différents niveaux, en faveur de la promotion de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité.

Les textes, d'une longueur maximale de 15 000 caractères (espaces compris), peuvent être rédigés en français et doivent être envoyés à barbara.debenedictis@cespi.it et à cespi@cespi.it, en incluant, le cas échéant, les références bibliographiques directement dans le corps du texte. Les articles seront publiés sur le site du CeSPI dans leur version originale. Ils seront ensuite traduits en italien et rassemblés dans un volume publié par Donzelli Editore, l'un des principaux éditeurs italiens, dans la collection « Quaderni CeSPI ».